



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Négociations salariales

Question au Gouvernement n° 5

Texte de la question

NÉGOCIATIONS SALARIALES

Mme la présidente . La parole est à Mme Justine Gruet.

Mme Justine Gruet . Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Le nouveau groupe de la Droite Républicaine rassemblé autour de Laurent Wauquiez a travaillé dès cet été avec nos collègues de la majorité au Sénat pour répondre aux attentes des Français. Certains souhaitent « renverser la table » ; de notre côté, l'unité et le sens de l'intérêt général ont permis très rapidement de « mettre sur la table » un pacte législatif pour restaurer l'autorité, améliorer l'accès aux services publics et revaloriser le travail. L'urgence est là !

Monsieur le Premier ministre, vous avez à juste titre souligné hier, dans votre discours de politique générale, que la situation financière de la France appelle des choix politiques forts et courageux.

Mme Sandra Regol . Vous avez fait 6 % des voix !

Mme Justine Gruet . L'argent public ne sort pas de nulle part ; il est issu de la richesse créée dans nos territoires par nos chefs d'entreprise, nos artisans et commerçants, nos salariés, et nous avons collectivement la responsabilité de l'utiliser à bon escient.

Si la solidarité et la fraternité sont des piliers essentiels de notre société, les efforts ne doivent pas toujours reposer sur les mêmes ; ils ne peuvent plus reposer sur les mêmes.

Monsieur le Premier ministre, les Français attendent de nous tous, parlementaires, que nous soyons capables de travailler ensemble. Accordons-nous sur des mesures permettant au chef d'entreprise qui augmente son employé de voir que cette hausse de salaire est intégralement répercutée sur la feuille de paye.
(Applaudissements sur les bancs du groupe DR.)

En parallèle, serons-nous capables de travailler à plafonner les aides sociales de manière à ce qu'elles ne fassent plus l'objet de subtils calculs qui bloquent un retour à l'emploi au détriment de la valorisation du goût de l'effort et du mérite ?

M. Hadrien Clouet . Les subtils calculs se font chez vous !

Mme Justine Gruet . En allant dans cette direction, monsieur le Premier ministre, nous répondrons, à vos côtés, à la France qui travaille. *(Applaudissements sur les bancs du groupe DR.)*

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre du travail et de l'emploi.

Mme Astrid Panosyan-Bouvet, ministre du travail et de l'emploi . Comme l'a annoncé M. le Premier ministre hier, nous avons décidé une anticipation de la revalorisation du Smic car nous approchons les 2 % d'inflation. (*Applaudissements ironiques sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Ainsi que l'a souligné Mme Gruet, le travail doit mieux payer en France. En matière salariale, nous avons trois convictions ; la première : le Smic peut être un salaire d'entrée dans la vie active ; il ne peut être le salaire de toute une vie. Entre les minimums conventionnels inférieurs au Smic et le tassement des grilles salariales de branche, il faut pourtant des années à un travailleur pour quitter cette trappe du bas salaire en dépit des compétences et de l'expérience acquises.

M. Hadrien Clouet . Ça, on l'a compris !

Mme Astrid Panosyan-Bouvet, ministre . En second lieu, le Smic ne règle pas le problème du temps partiel, comportant de fortes amplitudes horaires, subi par de nombreuses femmes, notamment dans les secteurs du lien et de la propreté.

Enfin, l'expérience montre que, dans les entreprises de plus de dix salariés, la revalorisation des grilles salariales a plus d'impact que la revalorisation du Smic et permet d'augmenter les salaires davantage et plus fréquemment.

Nous devons travailler sur de nombreux sujets. Je commencerai par celui des branches qui ne jouent pas le jeu de la négociation salariale. Actuellement, vingt-cinq branches soit présentent des minimums conventionnels inférieurs au Smic soit n'actualisent ni leurs grilles ni leurs classifications. Conformément au vœu émis par M. le Premier ministre hier, je les convoquerai dans les prochains jours au ministère.

Deuxièmement, il faut lutter contre les trappes à bas salaires.

M. Antoine Léaument . Les trappes à bas salaires, ce sont les actionnaires !

Mme Astrid Panosyan-Bouvet, ministre . Les chiffres sont connus : augmenter un travailleur au Smic de 100 euros coûte 500 euros à l'employeur. Cela ne fonctionne pas ! Nous prendrons en compte le rapport commandé à Antoine Bozio et Étienne Wasmer par la Première ministre Elisabeth Borne à l'automne 2023. Enfin, ...

Mme la présidente . Merci, madame la ministre. (*Mme la présidente coupe le micro de la ministre dont le temps de parole est écoulé.* – Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et DR.)

Données clés

Auteur : [Mme Justine Gruet](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 5

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Travail et emploi

Ministère attributaire : Travail et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 octobre 2024